

Baccalauréat en cinéma

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-171-1-1

CYCLE 1^{er} cycle







TITRE Baccalauréat en cinéma
OFFICIEL (B.A.)

TYPE Baccalauréat ès arts (B.A.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2021 25.01

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Patricia Correa Romero, TGDE 514 343-6111 poste 3679
patricia.correa.romero@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Voir avec des idées, penser avec des images.

Le baccalauréat en cinéma allie de façon délibérée l'étude et la pratique du cinéma et de l'audiovisuel afin de stimuler la réflexion, l'analyse et la création.

Que vos intérêts penchent du côté de l'histoire, de la culture et du patrimoine, de la création en fiction, en documentaire ou en pratiques expérimentales et d'arts numériques, ce programme vous permettra de comprendre le monde des arts de l'image et du son et d'y contribuer en pratiquant la création, avant de poursuivre vers différents milieux professionnels ou aux études supérieures.

Objectifs

Ce programme propose une solide formation pratique au moyen de cours, d'ateliers techniques et de projets à réaliser. Il prépare adéquatement au travail dans le domaine de l'audiovisuel élargi : cinéma de fiction, plateaux de tournage, documentaire, installations artistiques, cinéma expérimental, festivals, télévision, etc.

L'offre de cours théoriques couvre l'histoire, les courants et les formes du cinéma et ses rapports avec les autres arts et la culture, qui prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par les images, les sons et les expériences esthétiques et médiatiques.

Il prépare enfin aux études supérieures, à la recherche et à l'enseignement en donnant accès au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche ou de recherche-crédation en cinéma, en études du jeu vidéo, ou en muséologie.

Forces

- Des installations techniques permettant de vous initier aux différentes étapes de la production vidéographique et cinématographique.
- Du matériel spécialisé, notamment des caméras 16 mm et numériques HD, des salles de montage numérique et 16 mm, un studio de mixage numérique, une salle de colorisation, un studio de tournage, une salle de projection avec serveur relié à l'Office national du film du Canada et une salle multifonctionnelle.
- Des ateliers pratiques approfondis sur les aspects techniques de la création cinématographique.
- De nombreuses bourses remises aux étudiants en études cinématographiques les plus méritants.
- La possibilité de poursuivre vos études à l'étranger pour 1 trimestre ou même 1 an.
- Des projections de films et des conférences par les artisans du milieu.
- La possibilité de participer à des festivals internationaux de courts métrages étudiant ou à des activités culturelles.
- Des conférences, tables rondes et séminaires pour vous familiariser avec le domaine de la recherche.
- La revue CiNéMAS, la plus importante revue d'études cinématographiques au Canada; une publication d'envergure internationale éditée au Département d'études cinématographiques.
- L'Observatoire du cinéma au Québec, une structure universitaire qui encourage et facilite le dialogue entre les milieux d'études et de pratique du cinéma en mettant notamment en relation artisans et étudiants.
- La série « Au cœur du cinéma québécois », réalisée dans le cadre des cours CIN2118 et CIN2119 – La production cinématographique au Québec 1 et 2 — est diffusée sur le Canal Savoir et sur Tou.tv et reçoit des invités de renom qui viennent partager leur expérience en réalisation et en production cinématographique.

Perspectives d'avenir

Ces études procurent une solide formation aux personnes qui se destinent à la création, à la production et à l'exploitation dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. Ces études débouchent aussi sur l'enseignement et la recherche.

Le cinéma québécois connaît actuellement un rayonnement et une notoriété sans précédent. Nos productions locales, les tournages américains et les coproductions avec plusieurs pays d'Europe ont contribué au succès de notre industrie cinématographique.

Les principaux employeurs sont les institutions d'enseignement, culturelles et muséales, les entreprises de production et de distribution de films et de matériel visuel, les télédiffuseurs et l'industrie du multimédia ainsi que les entreprises de communication et de diffusion.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **DIRECTEUR ARTISTIQUE**
- **DIRECTEUR DE PRODUCTION (CINÉMA, TÉLÉVISION)**
- **DIRECTEUR TECHNIQUE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES**
- **DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE**
- **DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION**
- **RÉGISSEUR**
- **RÉALISATEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION)**
- **PRODUCTEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION, THÉÂTRE)**
- **MONTEUR DE FILMS**
- **SCÉNARISTE-DIALOGUISTE**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)		AUTRES CANDIDATURES	
DEMANDES	213	DEMANDES	167
OFFRES	133	OFFRES	88
PLACES	56	PLACES	44
COTE R	25,013		

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2021 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour
Études cinématographiques	Majeure	60 crédits	1-171-2-0	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} avril 2021

■ **Automne 2022** (à compter du 15 août 2021)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2022** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2022** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2022** ?

Structure du programme (1-171-1-1)

Version 00 (A13)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Étude du cinéma: cours fondamentaux

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1101	Mouvements de l'histoire du cinéma	3.0J S	CIN 2102	Cinéma québécois	3.0J
CIN 1102	Langage et matières de l'expression	3.0S	CIN 2103	Analyse filmique	3.0J
CIN 1103	Courants du cinéma contemporain	3.0J	CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0J S
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0	CIN 3101	Cinéma des différences	3.0J
CIN 2101	Théories du cinéma	3.0J	CIN 3102	Les théories des cinéastes	3.0S

Bloc 70B Pratique du cinéma : cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1001	Archéologie et technique de l'image	3.0J	CIN 1004	Laboratoire de scénarisation	3.0J
CIN 1002	Théorie et pratique du montage	3.0J	CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0J
CIN 1003	Laboratoire cinématographique	3.0J			

Bloc 70C Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0J	CIN 2109	Critique cinématographique	3.0J
CIN 1106	Le cinéma politique	3.0J	CIN 2118	Production cinématographique au Québec 1	3.0
CIN 1107	Cinéma nationaux	3.0J	CIN 2119	Production cinématographique au Québec 2	3.0
CIN 2105	L'avènement du cinéma	3.0	CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0J	CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0S
CIN 2107	L'adaptation cinématographique	3.0J	CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0S
CIN 2108	Cinéma expérimental et art vidéo	3.0J	CIN 3160	Économie du cinéma	3.0J

Bloc 70D Approfondissement pratiques cinématographiques

Option - Maximum 21 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 2002	Pratique vidéographique	3.0J	CIN 30011	Projets dirigés 1	0.0J
CIN 2003	Pratique scénaristique	3.0J S	CIN 30012	Projets dirigés 2	6.0J
CIN 2005	Pratique cinématographique	6.0J	CIN 3002	Stage	3.0

Bloc 70E Approches interdisciplinaires ou intermédiaires du cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0J S	CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 1109	Les genres et le cinéma 1	3.0J	CIN 2121	Histoire de la télévision : une introduction	3.0J
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0S	CIN 2122	Introduction à l'analyse des séries télévisées	3.0S
CIN 2111	Histoire et cinéma	3.0J	CIN 2123	Le hors-film : la télévision projetée	3.0J
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0J S	CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0J
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0S	CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0S
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0J	JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0J

Bloc 70F Ouvertures aux arts et lettres

Option - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0J	HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0	HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0J	HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0J	HAR 3220	L'art actuel	3.0J
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0J	HAR 3900	Art et théorie	3.0J
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0J	MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0S	MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0J	MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
HAR 1145	L'œuvre d'art et ses récits	3.0S	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0J S	MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0J	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J
HAR 1610	Américanités	3.0	MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0S
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0	MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0S
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0			

Bloc 70G Ouvertures aux sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0J	LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0J	LCO 3010	Théories de la littérature	3.0J
COM 1300	Théories de la communication	3.0J S	PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0S
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0J	PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0S
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0J	PHI 1430	Éthique et politique	3.0J
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0J	PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0J
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0	POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0J	POL 1954	Politique internationale	3.0J
ECN 1000	Principes d'économie	3.0J S	POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0J
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0	PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0J	PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0J S
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0J	PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0J S
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0J	REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0J
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0S	REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0S	SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0J
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0J	SOL 2107	Sociologie politique	3.0J
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0	SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0J

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-225-1-0	Jour
Écriture de scénario et création littéraire	Baccalauréat	90 crédits	1-173-1-0	Jour
Études cinématographiques	Majeure	60 crédits	1-171-2-0	Jour
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).